



MOTION DES ÉLUS DE LA MONTAGNE
26^E CONGRÈS - PONTARLIER (DOUBS) - 22 OCTOBRE 2010

PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION
INNOVANT EN MONTAGNE

Considérant que l'école primaire constitue un facteur déterminant d'ancrage des populations aux territoires, un service essentiel de la vie quotidienne de la famille, dont la proximité est plus prégnante en montagne, en raison des aléas importants liés au climat et au relief,

Constatant que les écoles et les petits collèges ruraux et de montagne, en dépit de leur rôle essentiel de proximité et d'aménagement du territoire, continuent à faire l'objet de menaces de suppression,

Considérant que les conclusions du rapport intitulé « Quelle direction pour l'école du XXI^e siècle » préconisant notamment, la création de la catégorie juridique des regroupements scolaires au motif que les écoles de trop petite taille sont un frein à une gestion optimale des ressources humaines, mettent en péril le maintien des écoles rurales et de montagne,

Constatant que les petits collèges ruraux et de montagne se voient de plus en plus transformés en « unités pédagogiques de proximité », voire en « collèges annexes » ou « rattachés », ce qui aboutit, dans la plupart des cas, à les déposséder de leur statut d'Établissements publics locaux à part entière.

L'Association nationale des élus de la montagne dans le cadre de son 26^e Congrès, demande :

- que l'administration de l'Éducation nationale prenne en compte la spécificité montagne pour l'organisation du service au lieu de calquer l'approche urbaine : démographique et strictement comptable qui ne tient pas compte des besoins réels des populations locales,
- la scolarisation en priorité des enfants de moins de trois ans dans les communes situées en zone de revitalisation rurale et la prise en compte des enfants de deux ans dans le calcul des effectifs des écoles rurales,
- une évaluation du service public de l'Éducation nationale dans les zones de montagne portant sur le nombre d'élèves et de professeurs, afin de connaître le maillage exact de ce service dans ces territoires,
- une révision immédiate du calendrier scolaire triennal qui ne tient réellement compte ni de l'intérêt de l'enfant, ni de certaines réalités économiques notamment en montagne,
- la relance des classes de découverte, plus que jamais d'actualité, avec la promotion de l'éducation à l'environnement, dans la continuité du Grenelle de l'environnement, basées sur la valorisation du milieu naturel et géographique local,

- l'aménagement d'une continuité entre école et collège adaptée à la ruralité en développant les partenariats pédagogiques entre réseaux d'écoles et collèges et en encourageant dans les petits collèges de proximité la promotion des classes de découverte.
- La préservation l'autonomie administrative et pédagogique de tous les collèges ruraux et de montagne, même les plus petits, en leur affectant un poste de directeur, fût-ce à temps partiel, et des professeurs titulaires, même s'ils doivent compléter leur horaire d'enseignement dans un autre Établissement scolaire, et aussi en leur attribuant un budget qui leur soit propre pour ce qui relève de la compétence de l'État.